



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 49139

Texte de la question

M. Pierre Pascallon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la defense sur la maintenance du futur avion Rafale. En effet, les premiers exemplaires de cet appareil devraient etre livres, d'ici a 2002, a l'armee francaise dans ses versions « marine » et « air ». Il va se poser alors la question de l'entretien de ces Rafale. Les differents etablissements de L'AIA, avec tout particulierement celui de la region Auvergne, situe a Aulnat, notamment en raison de sa longue experience acquise en matiere de maintenance d'avions de combat, seraient susceptibles d'assurer la verification et la reparation de ces nouveaux appareils. Aussi, lui demande-t-il sur quel site il compte prevoir l'entretien des avions Rafale.

Texte de la réponse

A l'exception de l'atelier industriel de l'aeronautique (AIA) de Bordeaux, qui assurera la maintenance des moteurs Rafale, l'organisation des travaux de maintenance, a realiser au troisieme niveau d'intervention technique, n'est pas encore arretee. En effet, eu egard au calendrier de livraison et de mise en service operationnel de ces avions, ces travaux ne devraient pas reellement debuter avant 2003. Toutefois, compte tenu des competences des AIA de Clermont-Ferrand et de Cuers-Pierrefeu, il est envisage de confier a ces etablissements les travaux sur la cellule et les equipements. Cette responsabilite leur sera attribuee de facon progressive, au vu de dossiers techniques et financiers adequats. La repartition de la charge de travail entre ces deux etablissements sera etudiee afin de tirer le meilleur parti des competences respectives de chacun d'eux.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49139

Rubrique : Defense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1137

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2075